



NUMÉRO 22 nouvelle série

15 octobre 2025

ÉDITORIAL

Hier, la paix ?

L'agression de l'Ukraine par la Russie aura été le point de bascule. Nous avons déjà, dans ce bulletin, évoqué les origines géopolitiques de « l'opération spéciale ». Mais l'on ne peut en résumer les enjeux aux deux voisins belligérants, ni aux objectifs de chacun... même si tout cela nourrit des bavardages auxquels les réseaux de communication divers donnent un écho sans commune mesure avec nos conversations de bistrot d'hier, et même si le « bourrage des crânes » s'est également modernisé. L'un de ces enjeux globaux est justement **la rupture constatée entre un avant, où les esprits et les conversations du village global envisagent un avenir pacifique, espèrent la résorption des derniers conflits ouverts, bref aspirent ouvertement à un monde pacifié, et un après où la perspective de la guerre occupe le premier rang.**

L'on voit ainsi les budgets militaires s'envoler, au détriment notamment des dépenses sociales ou de la transition écologique : hier, on comptait sur cette dernière pour vendre des équipements nouveaux et verts, aujourd'hui, dans l'espoir d'une croissance retrouvée, on en revient à la vieille méthode kaki du capitalisme : la course aux armements. Au demeurant, les états sont décomplexés au point de rendre possible le génocide à Gaza, les provocations de la Russie contre ses voisins, les menaces de Trump sur le Canada ou le Groenland...

DANS CE

Éditorial **NUMÉRO :**

Hier la paix ? Page 1

Dossier combat pour la paix Page 2

Fabriquer des armes et construire la paix : un même combat ? Page 2

Le Mouvement de la Paix et la CGT : une alliance historique pour le désarmement et la justice sociale Page 7

Des ouvrières contre la guerre dans l'industrie d'armement française, 1946-1962 Page 9

A lire et faire Connaître Page 12

L'œil dans le rétro (suite) Page 15

Histoire et souvenir Un camarade nous a quittés Page 22

Adhésions Page 23



© Chappatte (Suisse) – Cartooning for Peace, DR

Les opinions emboîtent le pas, jusque dans les sujets de recherche scientifique. Les paléontologues s'interrogent sur le moment où les traces de très anciens affrontements collectifs méritent qu'on parle de guerre, on réédite le manuel de Sun Tzu (IVe siècle avant JC !), historiens et militaires s'associent pour remettre en perspective les stratégies d'hier et de demain, les innovations sont évaluées à l'aune de leur utilité militaire (les drones, l'IA...), à l'École de guerre on étudie l'importance du narratif dans l'attribution de la victoire...

Sans doute les extrêmes droites maintenant souvent au pouvoir dans le monde ont leur part dans ce naufrage, mais elles sont loin d'être les seules à la barre. Les gouvernements donnent l'impression d'être ballottés par une histoire

qu'ils ne contrôlent plus, comme des insectes enfermés dans le piège de la bouteille : des « *somnambules* » écrivait Christopher Clark à propos des prémisses de 1914.

Nous rechercherons plus bas les expériences des travailleurs de l'État devant les problématiques de la paix et les menaces de guerre. Car la crise globale qui commence n'est pas une crise économique ou parlementaire, mais une crise de l'humanité dans sa totalité, en un temps où le capitalisme qui contrôle maintenant la majorité des populations du monde se retrouve impuissant à reproduire sa course folle à la « croissance » de la production alors que régresse celle de la population. Dès lors, il nous faut contribuer à retrouver les chemins de la paix hier tracés : le respect des vaincus, l'humilité des vainqueurs, la recherche d'une prospérité possible et partagée, la conscience d'une communauté de destin de l'espèce humaine incarnée par des organisations capables d'imposer le droit, la puissance de la classe ouvrière... Utopies, irénisme, idéalisme ? peut-être, mais où mène l'autre voie ?

A la question de Jacques Brel, nous connaissons trop bien la réponse : « *pourquoi ont-ils tué Jaurès ?* »

Octobre 2025

Fabriquer des armes et construire la paix :

un même combat ?

Evidemment, la nature de la production des arsenaux et les objectifs des dirigeants de la nation d'un côté, et de l'autre les aspirations pacifistes des ouvriers organisés n'ont pas installé les travailleurs des « usines de guerre », comme on disait, dans une histoire confortable ! Le plus souvent, interpellé par les pacifistes, le syndicalisme a répondu par un argument de bon sens : les arsenaux d'Etat maintiennent le monopole des armes de

guerre et évitent ou limitent la constitution de groupements d'intérêt économique tirant profit des guerres. Ils sont donc facteurs de paix dans un monde où les rapports de forces militaires ne peuvent être ignorés. Mais dans le vécu... la question a été douloureuse à plusieurs occasions. Essayons de revenir sur ces expériences, sans pour autant calquer le présent sur le passé.

Cela commence **dès la formation de la CGT**, pacifiste et antimilitariste à ses débuts, ce qui n'empêche pas l'adhésion des fédérations de la Guerre, de la Marine, des Poudres... Mais ce ne pouvait être sans conséquence sur l'évolution de celles-ci.

En mai 1907 Gervaise, secrétaire général de l'Union fédérative qui les rassemblent toutes, se démarque de l'antipatriotisme dans *Le Travailleur de l'Etat*, limite l'antimilitarisme aux soldats réprimant les grèves et affirme : « *la CGT n'est pas un organisme de direction édictant des lois sous le joug desquelles doivent s'incliner les organisations adhérentes (...)* ». Peine perdue, une circulaire du ministre de la Guerre rappelle le 1^{er} octobre suivant certes la liberté syndicale et politique des ouvriers de l'Etat, mais stipule aussi : « *Il est superflu d'affirmer que la provocation à des actes qualifiés crimes ou délits, en particulier celle qui s'adresse à des militaires en vue de les détourner de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs, ne saurait en aucune mesure être tolérée de la part du personnel civil des établissements militaires (...)* ».

Mais il ne suffit pas que ce personnel s'abstienne de telles provocations ; l'organisation antimilitariste se proposant, de son propre aveu, la grève et l'insurrection en temps de guerre, l'Etat ne pourrait sans danger certain, employer dans les établissements militaires des hommes qui, participant à cette organisation, se croiraient obligés de suspendre le fonctionnement de ces établissements au moment où ils seraient le plus nécessaire.

La liberté des citoyens a nécessairement pour limite, chez les ouvriers et employés des établissements militaires, le devoir strict et impérieux de ne rien faire en quelque lieu et à quelque moment que ce soit, qui puisse préjudicier à la Défense nationale dont ils sont les collaborateurs immédiats ».

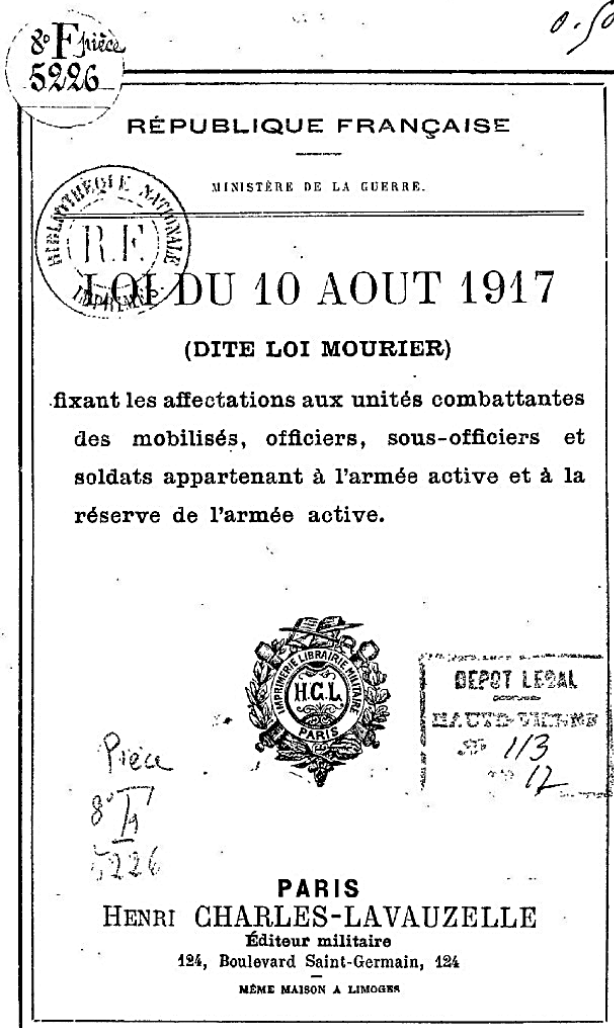
L'application de cette circulaire par le général Joffre est à l'origine d'une transformation du groupe parlementaire de défense des Travailleurs de l'Etat, remodelé à

l'initiative de la Fédération de la Guerre qui écrit dans une lettre de 1913 aux députés sollicités : « *A la suite du vote d'approbation donné l'année dernière au ministre de la Guerre par un certain nombre de parlementaires appartenant au groupe de défense des intérêts des travailleurs de l'Etat à propos de la circulaire (...) instituant pour ainsi dire un système régulier de fiches contre le personnel ouvrier de nos établissements, nos congrès estimaient qu'ils ne pouvaient plus avoir aucun rapport avec le groupe que présidait M. Hérissé [sic : En fait Le Hérissé est un politicien proche des monarchistes)] et décidaient de s'adresser pour la constitution d'un nouveau groupe, aux députés de toutes nuances qui voudraient bien défendre les ouvriers de la Guerre dans toutes les occasions. (...), groupe dont le leader sera le député socialiste issu de l'arsenal de Puteaux, Lucien Voilin.*

Ainsi l'affaire se solde-t-elle par une évolution vers la gauche des travailleurs des arsenaux d'Etat, restant prudents cependant. Périodiquement, d'ailleurs, on verra ressortir des circulaires du même type jusqu'à celles qui justifieront dans les années cinquante les révocations de ceux qui « *ne remplissent plus les conditions pour être employés dans un établissement de la Défense nationale* ».

La seconde crise sur cette question éclate en pleine guerre mondiale. La CGT des diverses fédérations des arsenaux d'Etat se rangent d'abord dans « *l'Union sacrée* » à l'instar du bureau confédéral et de la majorité de l'organisation. Mais à partir de décembre 1916 le vent tourne dans tous les pays belligérants : grèves massives, révolutions dont celle de Russie... De nombreux métallos venus d'une fédération plus rétive sont « *affectés spéciaux* » dans les arsenaux de Terre où ils côtoient des femmes, également nombreuses et particulièrement sensibles à l'injustice de leur condition dans la guerre et à la vie chère. Ces dernières emboîtent le pas aux grèves, tandis que se créent des syndicats rattachés à la métallurgie. Lorsqu'une loi (Mourier) commence à s'appliquer, renvoyant des

affectés spéciaux au front qui manque de combattants, la lassitude générale de la guerre s'en mêlant, les assemblées générales des établissements et les syndicats de la fédération de la Guerre votent leur adhésion aux « thèses minoritaires » exigeant la fin immédiate des combats et rompant l'Union sacrée. L'armistice signé et... la CGT divisée, c'est la CGTU qu'une majorité -temporaire, certes- rejoindra.



Source : Gallica/BNF

La troisième rencontre avec le spectre de la paix, en octobre 1938, après la conférence de Munich laissant Hitler démembrement la Tchécoslovaquie, est moins glorieuse. Les deux principaux dirigeants de la fédération des travailleurs de l'Etat réunifiée en 1936, le secrétaire général et le secrétaire de la section de la Marine écrivent chacun un article : nul doute qu'ils ne partagent, selon le mot de Léon

Blum, le « lâche soulagement » de l'opinion. Joneau, de la Marine, écrit, évoquant un « soulagement unanime » : « la guerre constitue un irrémédiable désastre (...) servir la Paix, c'est servir la cause de la civilisation humaine, et partant la nôtre ». Plus clairvoyant, le secrétaire général Michaut, s'il utilise aussi le mot « soulagement », insiste aussi sur les dangers qui perdurent, rappelle le prix payé par la Tchécoslovaquie, et défend le point de vue confédéral s'associant à la demande formulée par le Président Roosevelt d'une conférence internationale regroupant toutes les grandes nations. Le dessin qui accompagne ces deux articles dans le journal nous paraît pourtant symptomatique, par son abstraction, d'un grand désarroi : on évoque la route de la fraternité, à construire, sans même évoquer la guerre d'Espagne, ni la formation du Front populaire qui pourrait montrer que rien n'est encore perdu ! Roger Joneau et René Michaut seront ensuite plus proches de la collaboration que de la Résistance, le second exclu du mouvement syndical à la Libération (on ignore le sort de Joneau).

Il faut dire que dans cette séquence, la population de la France reste traumatisée par la première guerre mondiale, et travaillée par de nombreux courants pacifistes : le secrétaire de la SFIO, le PS de l'époque, Paul Faure, est de ce côté-là, contre l'avis de Léon Blum partisan de la fermeté face à Hitler. Surgissent des ligues pacifistes : *Ligue internationale des combattants de la Paix*, *Ligue internationale des femmes pour la paix*, d'autres encore. Des personnalités et militants venus du socialisme, du mouvement des anciens combattants, de l'anarchie se déclarent pacifistes à tout prix. Dans la CGT, pacifisme et anticommunisme (le PCF milite pour l'intervention en Espagne) se rencontrent pour former autour de René Belin, futur ministre sous Vichy, une tendance opposée à la « colonisation » de la confédération par les communistes (minoritaires encore dans l'organisation réunifiée).

Le Travailleur de l'Etat

Tous les mandats doivent être adressés au Trésorier Fédéral : ERNEST VICTOR, 43, rue Cler, PARIS 7^e.
Compte chèque postal : Paris 1364 41.

ORGANE MENSUEL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'ÉTAT DE FRANCE ET DES COLONIES
Rédaction et Administration : 14, Rue de Bellechasse, PARIS-VII^e — Téléphone : Lavalade 43-77
LES ABONNEMENTS SONT LIBRES ET SONT DES FAVORIS

Pour la Publicité, s'adresser à "La Publicité Corporelle", 69, rue de l'Université
Téléph. : Inouïdes 28-21 PARIS 7^e

La défense des réformes sociales et du pouvoir d'achat

ORDRES DU JOUR DE SYNDICATS
par René MICHAUX

En conformité des instructions fédérales, de nombreuses réunions de production contre le chômage (du 21 août) de M. Daladier et contre l'insécurité des salaires ont été tenues dans nos syndicats avant ou sans le concours de militants de la Fédération. C'est la suite des premiers meetings qui se sont tenus à Paris et en province dès le mois de juillet sur appel de la Fédération en conformité des décisions prises au Conseil Central des Services Publics.

Au cours de ces dernières réunions, plusieurs syndicats, notamment ceux de Mondreville, Vermon, Ruelle, Indret, Rochefort, Rouet, Bordeaux, Toul, etc., nous ont adressés l'ordre du jour suivant par l'assurance :

Etant donné leur nombre, il est impossible de les insérer tous et de ce fait il en insérer un seul, et pouvant faire des préférences

Il nous faut également prévoir de difficiles obstacles à surmonter (dans douze) que la politique actuelle du gouvernement s'appuyant sur les forces d'argent, s'il est certain que cela a exigé de nous plus en plus la réalisation de nos réformes sociales.

Le vœu d'or n'est pas encore abattu et l'on peut être certain que les travailleurs ont tout à craindre de lui actuellement.

Aussi, des efforts de recrutement syndical nouveaux et de syndiquer au sein de nos organisations pour résister à l'offensive de nos adversaires.

Je suis persuadé qu'en ce qui concerne les personnels de nos établissements, tous sont prêts à défendre nos conquêtes et pour épauler l'action

LES GRANDS TRAVAUX IL FAUT CONSOLIDER LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE

par René MICHAUX

Nous venons de connaître des jours que l'histoire enregistrera comme particulièrement importants. La guerre était si proche que les peuples ont connu tout à tour des moments d'angoisse, d'espérance et enfin de soulagement.

Personnellement, je conserverai en mémoire le spectacle douloureux que Paris offrait pendant ces journées au cours desquelles les

occupations des partis politiques n'ont pas à se faire jour, je veux essayer d'expliquer la position prise sur cette question par la Commission administrative de la Confédération Générale du Travail.

Il faut d'abord se souvenir que les Congrès de la C.G.T. ont toujours manifesté leur opposition irréductible à toutes les entreprises

condamnées par l'opinion publique de tous les pays démocratiques.

Voilà pour le passé et aussi récent qu'il puisse être, je crois que les travailleurs n'ont pas intérêt à s'opposer plus longtemps les uns contre les autres en des controverses parfois dangereuses pour

Après un terrible cauchemar

par Roger JONEAU

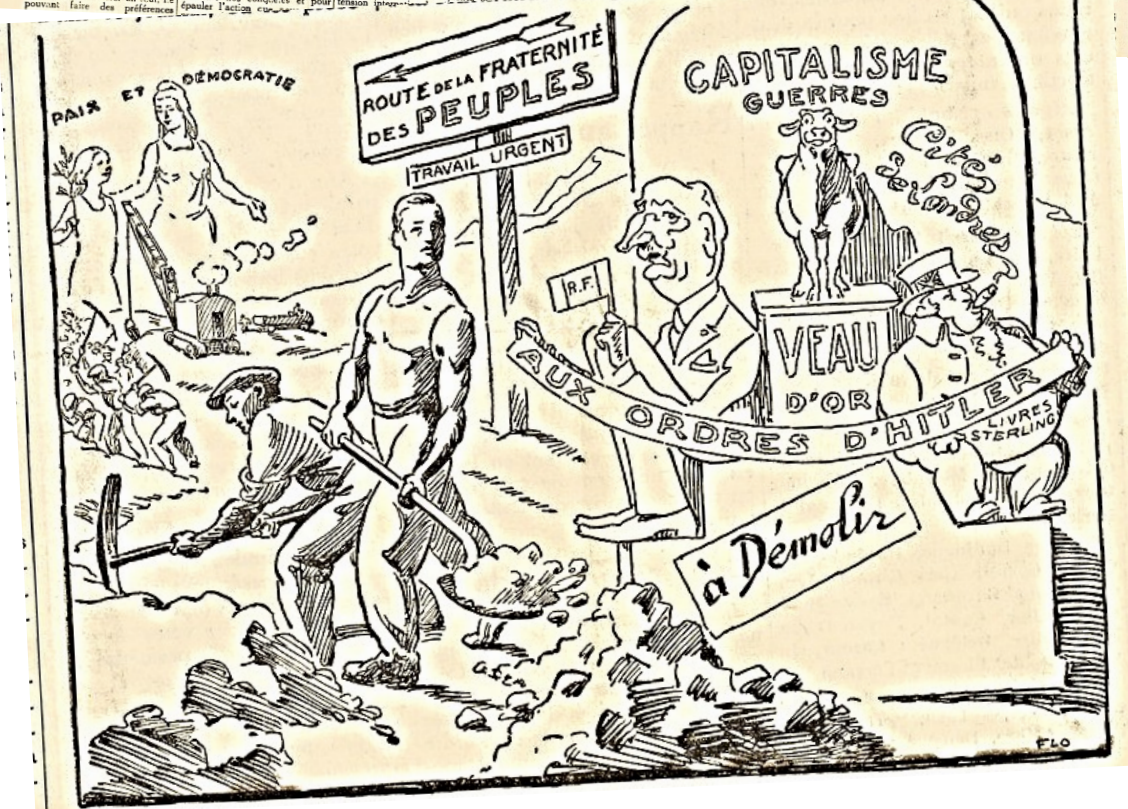
En avril dernier, j'écrivais qu'au lendemain même de l'annexion de l'Autriche, l'Allemagne hitlérienne ne dissimulait nullement son désir de récupérer, et si bien soin était, par la force, la minorité allemande des Sudètes.

S'il n'avait deviné que du chancelier Hitler, MM. Beret et Hodet avaient déjà connu le sort réservé à MM. Mikoy et Schulz-

et qui fit passer sur l'Europe un grand vent d'espérance.

M. Neville Chamberlain avait demandé une entrevue à Hitler qui l'avait acceptée. Celle-ci eut lieu à Berchtesgaden. Ce fut unique dans l'histoire anglaise, après de diverses manières, avait été accordé au premier britannique. Le souvenir de la venue à Londres de

MM. Daladier et Bonnet. L'arrangement de Berchtesgaden avait un peu l'allure d'un ultimatum du chancelier Hitler accepté par le Gouvernement britannique, que le Gouvernement français ne pouvait



Enfin, en pleine « Guerre froide », c'est-à-dire aussi pendant les guerres de la décolonisation de l'Indochine à l'Algérie, la Paix est de nouveau un objectif de mobilisations parfois puissantes. Le mot d'ordre de « *paix en Algérie* » relativise certes la question de l'indépendance en recherchant une argumentation qu'on espère plus large, non sans quelques raisons si l'on en croit l'article sur Châtelleraut ci-dessous. Mais les actes témoignent de l'engagement précoce de la fédération aux côtés des colonisés. On pense ici, notamment, aux dix-huit militants du syndicat de Roanne, révoqués pour avoir tenté d'empêcher le départ pour l'Indochine d'un convoi de matériel militaire, le 23 mars 1950. Cette période est aussi celle où, face à la multiplication des obédiences syndicales, la CGT est au cœur d'une contre-culture propre regroupant aussi le parti communiste, un réseau d'associations d'éducation populaire, les communes de gauche et...le Mouvement de la Paix, construit à partir de l'appel de Stockholm contre l'arme nucléaire. Se confondent ainsi pacifisme et défense de l'URSS. Pour les militants des arsenaux, c'est un temps mauvais : les actions, grèves ou manifestations contre le camp atlantiste se traduisent par des centaines de révocations, touchant parfois des résistants prestigieux, rompant l'unité nationale de la Libération. La réintégration des révoqués sera une revendication identitaire de la profession jusqu'à l'amnistie de 1981 et la reconstitution des carrières qui suit.

On le voit, l'histoire ne donne pas de leçons, seulement des références et des différences qu'elle fait ressortir entre époques. Par exemple, le mouvement de désertion qui a traversé tant l'Ukraine que la Russie au déclenchement du conflit actuel peut apparaître comme inédit par son ampleur. En revanche, le danger d'humilier une puissance considérée comme vaincue (l'Allemagne en 1919, la Russie en 1992) serait sinon constant, du moins récurrent. Au-delà, l'existence d'un programme de prospérité partagée et discutée, apportant une réponse aux transformations du monde, se dessine comme une absolue nécessité : de Jaurès à l'impuissance de la SDN, de la décolonisation au « *nouvel ordre mondial* », la diplomatie n'opère pas sans ce contenu. Même les stratégies s'adaptent pour ne pas changer : l'arme nucléaire, arme maintenant dite « *de non utilisation* », hier de dissuasion censée paralyser les « *superpuissances* », joue aujourd'hui le rôle de menace sous laquelle peuvent se commettre les pires agressions.

Quant aux travailleurs des industries de défense, ils auraient beau jeu de montrer du doigt les erreurs du passé et du présent (déstructuration du complexe étatique, refus d'un pôle de défense persistance dans la dissuasion, réticence devant le désarmement, etc.), si la gravité de la situation n'invitait à un effort de sérénité et d'unité des rangs ouvriers pour regarder vers l'avenir.

Le Mouvement de la Paix et la CGT : une alliance historique pour le désarmement et la justice sociale

Michel Dolot

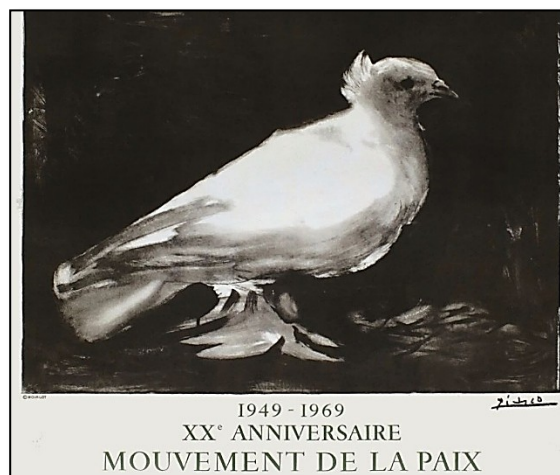
Depuis 1945, l'action syndicale pour la paix a été menée conjointement avec le Mouvement de la Paix. Nous avons sollicité Michel Dolot, qui a bien voulu nous rappeler cette époque qu'il a bien connue, comme animateur de ce mouvement à Istres et au niveau national

Un combat né de la Résistance, de Stockholm au Prix Nobel de la Paix

Né des cendres de la Seconde Guerre mondiale et porté par l'élan humaniste de la création de l'ONU, le Mouvement de la Paix puise sa force dans l'indomptable esprit de la Résistance. Fondé en 1948 par des figures héroïques comme Yves Farge et Raymond Aubrac, son acte de naissance fut le retentissant Appel de Stockholm de mars 1950. Dans un contexte de guerre froide naissante et de course folle aux armements, cet appel, initié par Frédéric Joliot-Curie, n'exigeait rien de moins que l'interdiction absolue de l'arme atomique et son inscription comme crime contre l'humanité. Grâce à un immense réseau international et à un relais massif en France par le Parti communiste et les syndicats, il arracha près de 14 millions de signatures dans l'Hexagone, affirmant la volonté populaire de dire **non** à l'apocalypse nucléaire.

Dès l'origine, la Confédération générale du travail (CGT), forte de son ancrage dans la classe ouvrière, s'est dressée comme un partenaire naturel et indispensable. Partageant une vision anti-impérialiste, la centrale syndicale a mobilisé ses troupes avec ferveur pour la collecte des signatures, scellant une alliance indéfectible avec le Mouvement de la Paix, symbolisé par la colombe de Picasso. Si des tensions ont existé, face aux ambiguïtés de la guerre froide, qui furent des leçons cruelles sur la difficulté de préserver l'indépendance du pacifisme face à la realpolitik implacable des blocs, la base n'a jamais cessé de lutter main dans la main contre l'ombre de la bombe.

Les années 1970-1980 ont sonné l'heure de la mobilisation de masse. Face à la menace des euromissiles, le Mouvement a su briser le carcan des blocs pour devenir une large coalition transpartisane. Les manifestations monstres – comme à Paris en 1981 – ont manifesté la puissance irrésistible d'une société civile unie. Le Mouvement de la Paix et la CGT étaient en première ligne, portant haut et fort le slogan « **ni Pershing, ni SS-20** », un refus clair de choisir son camp dans la folie meurtrière, exigeant le désarmement des deux côtés.



La chute du mur de Berlin a forcé une réinvention. Le Mouvement de la Paix a élargi son combat : opposition farouche aux guerres impérialistes du Golfe, de Yougoslavie, d'Irak en 2003, plaidoyer pour l'annulation de la dette du Tiers-monde et dénonciation sans relâche de la mondialisation libérale. Aux côtés de la CGT, l'alliance s'est recentrée sur des enjeux concrets : dénoncer le complexe militaro-industriel, exiger la reconversion des

industries d'armement pour une économie de vie, pas de mort, et défendre un désarmement nucléaire unilatéral comme preuve de courage politique.

Dès l'entrée en vigueur du TNP (Traité de non-prolifération), le Mouvement de la Paix avait relancé ses campagnes de mobilisation contre les armes nucléaires, coordonnant le collectif français pour le désarmement nucléaire. Campagnes nationales et internationales de grande envergure ont rythmé l'engagement du Mouvement en faveur de la paix. Relayant en 2007 la campagne internationale ICAN (campagne internationale pour l'abolition de l'armement nucléaire) dont il créa la branche française, le Mouvement de la Paix s'enorgueillit d'avoir partagé au sein de la campagne ICAN le prix Nobel de la Paix 2017, attribué à cette campagne pour avoir obtenu la rédaction et l'adoption d'un traité d'interdiction des armes nucléaires, le TIAN.

Aujourd'hui, le Mouvement de la Paix, toujours aussi déterminé, fédère 150 comités locaux. Ses combats – pour la signature par la France du Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN), contre les ventes d'armes complices de massacres et de génocides, pour une résolution pacifique des conflits – s'inscrivent dans la vision globale et essentielle de la « **culture de la paix** ». Promue par l'UNESCO, cette culture est le cadre fédérateur qui unit inextricablement la paix, la justice sociale, l'écologie et les droits humains. C'est sur ce terrain que le Mouvement de la Paix a constitué en 2015 un collectif « en marche pour la paix » fort de plus de 200 organisations

et associations, au sein duquel son alliance avec la CGT retrouve toute sa vigueur, en liant concrètement la lutte pour les emplois de qualité et la transition écologique au combat acharné contre les logiques de guerre.

Leur héritage commun, inspiré par Albert Camus qui affirmait dès 1945 que « *le seul combat qui vaut est celui pour la paix* », est plus actuel que jamais. Leur alliance, forgée dans l'anti-impérialisme, le désarmement et la justice sociale, demeure un pilier incontournable de la résistance pacifiste face aux nouvelles menaces qui pèsent sur l'humanité.

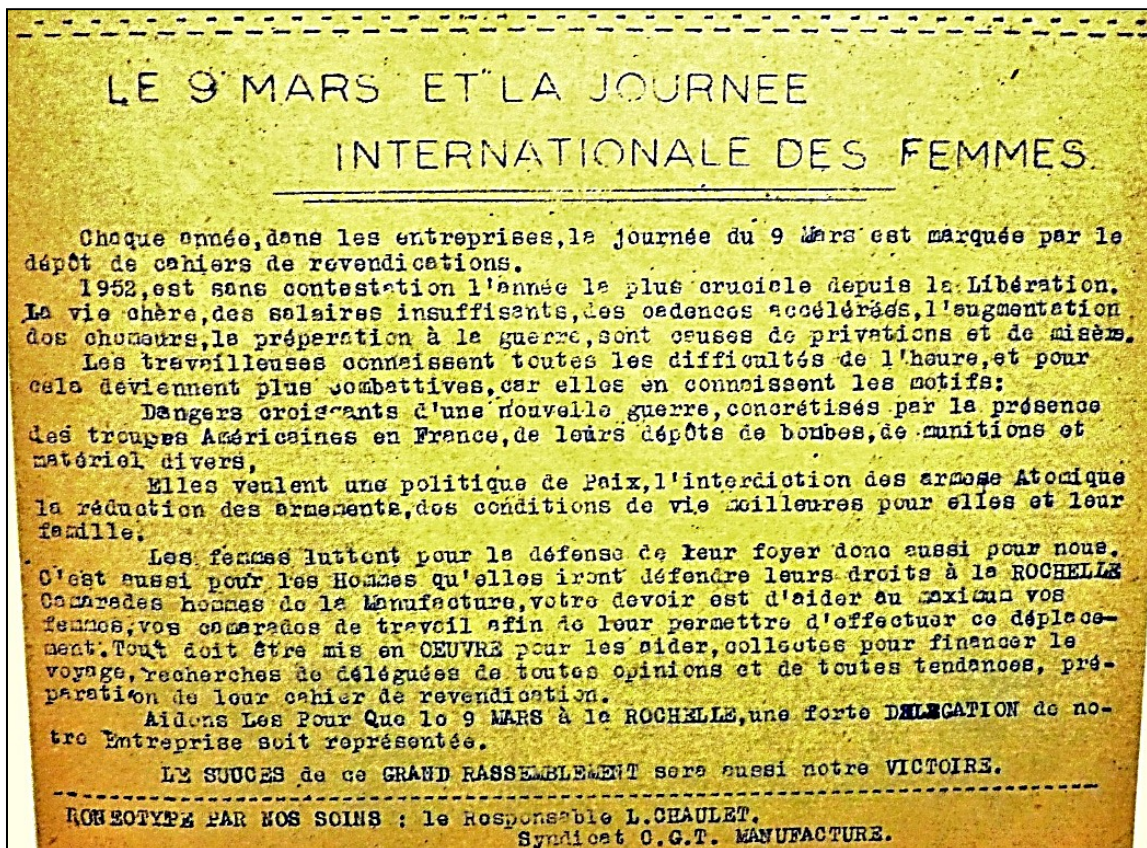


Ensemble, ils portent plus haut que jamais cette conviction fondamentale : le désarmement et la justice sociale sont les deux faces indissociables d'une même médaille, celle d'un avenir débarrassé du fléau de la guerre. Un avenir où la vie l'emporte enfin sur la destruction. Un avenir où l'humanité réconciliée avec elle-même et l'ensemble du vivant assurera la sécurité de tous au moyen du droit et de la solidarité indispensable à son application.

Septembre 2025

**Des ouvrières contre la guerre
dans l'industrie d'armement française, 1946-1962
Marie-Claude ALBERT**

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, tandis que le souhait de paix est vital, des personnels se sont trouvés partagés entre leurs obligations professionnelles et leurs convictions. Voici les résultats d'une étude menée à l'échelle locale de la manufacture d'armes de Châtelleraut (Vienne), établissement qui a regroupé jusqu'à plus de 7 000 ouvriers pendant la Première Guerre mondiale, 3 500 en 1939-1945 dont quatre années d'occupation et des femmes embauchées en nombre. Il est intéressant d'observer le comportement des ouvrières qui, durant cette période, ont résisté, participant à de grandes manifestations collectives contre les réquisitions de main-d'œuvre notamment. Ceci est un préalable important à prendre en considération pour comprendre comment les mouvements clandestins de résistance ont porté les revendications de la société civile dont celle de la paix après 1945.



**Tract de la CGT lors de la journée internationale des femmes du 9 mars 1952
(archives UL CGT, Châtelleraut)**

Rappelons que le 8 mars (et non le 9) n'est officiellement institué en France
qu'en 1982 par Yvette Roudy

L'engagement des anciennes résistantes de la manufacture dans le combat local pour la paix

Comme le souligne l'une d'entre elles, dès leur réintégration dans l'usine après leur retour de déportation, toutes les résistantes de 1940 se sont engagées dans les combats de l'après-guerre. Certaines sont à l'initiative de la création d'un Comité pour la paix et engagées dans le Mouvement de la Paix. Parmi leurs motivations, l'anti-fascisme est très présent, allié à la défense des libertés. Membres de l'Union des Femmes françaises (UFF), elles diffusent leurs actions et leurs idées auprès de leurs représentantes au conseil municipal de 1945. Syndiquées à la CGT, elles participent aux grèves de l'après-guerre, aux mouvements unitaires avec FO et la CFTC, en alliant tout naturellement le respect des droits, la mise en place de la Sécurité sociale, les revendications socio-professionnelles, à celles de la paix au Vietnam, puis en Algérie.

Actions des ouvrières en faveur de la paix en Indochine et en Corée (1949-1953)

Leur engagement dans les manifestations pour la paix est visible à partir de 1949 lors de la création de l'OTAN et de l'accomplissement du plan Marshall. Le 21 janvier 1950, alors que la guerre de Corée se déclenche, elles forment avec les ouvriers un comité de défense de la Paix au sein de la manufacture « *pour combattre les entreprises impérialistes américaines et françaises* ». Ce combat s'accroît en 1952 quand des troupes américaines s'installent dans une base proche de Châtelleraut (elles restent 15 ans, jusqu'en 1967). Le 28 mai 1952, alors qu'un débrayage était prévu dans l'établissement par la CGT et la CFTC contre la présence d'un général américain en France, le directeur, puis le préfet interdisent la manifestation. Cette attitude n'est pas une première, puisqu'en février 1951, une ouvrière de la manufacture de Levallois, Madeleine Capitaine, une ancienne résistante déportée, avait été révoquée pour avoir manifesté contre la venue d'Eisenhower à Paris. Les grèves de 1950-1952 à la manufacture sont suivies par 80 % du personnel.

CONFÉRENCE LOCALE des Fabrications de Paix

La Vie de la Manufacture richesse de la région est sérieusement menacée.
Après la fermeture des Usines d'aviation « S.N.E.C.M.A. » 5.000 licenciements vont avoir lieu dans les arsenaux de la Marine, les Manufactures sont très sérieusement visées.

Contre de tels dangers le Personnel de la Manufacture de Châtelleraut s'élève et réclame du travail.

La Population Paysanne de la Vienne a un besoin urgent de tracteurs, motoculteurs, faucheuses, hoes mécaniques herses, ect...

Le représentant du Ministre de l'Agriculture M. Jacques RATINEAU déclarait à Washington qu'il fallait 58.000 nouveaux tracteurs à la France.

**Nous pouvons fabriquer ce matériel.
Nous voulons que notre travail soit un facteur de richesse pour le pays.**

Nous appelons les commerçants, dont le sort est étroitement lié à la vie de la Manufacture, à se joindre à nous pour imposer le maintien de l'activité de l'établissement.

Les cultivateurs à nous aider à définir les besoins en machines agricoles qui leur sont nécessaires et qui pourraient être fabriqués à la Manufacture.

Toute la population à soutenir l'action du personnel pour obtenir la reconversion totale de la Manufacture.
En assistant à :

**La Conférence Locale qui se tiendra au
PALAIS DES FÊTES A CHATEAUNEUF
VENDREDI 12 MAI à 20 h. précises**

A. UL CGT

Tract annonçant une conférence locale de la CGT sur les fabrications civiles, non daté, vers 1949 (archives de l'UL CGT, Châtelleraut)

« Des tracteurs plutôt que des mitrailleuses », titre le Patriote Poitevin du 12 mars 1949.

La guerre menée par la France en Indochine depuis 1946 suscite de plus en plus de réactions. Ainsi, les ouvrières de la manufacture participent à la journée internationale du 19 décembre 1953 contre la guerre du Vietnam par le biais de leurs organisations (UFF, Jeunes filles de France, Mouvement de la Paix). Elles adhèrent au message de la secrétaire adjointe de la fédération, Renée Peuvrier, qui fait entendre la voix des femmes opposées à cette guerre. Les propos qu'elle tient lors du meeting du 19 décembre 1953 résonnent d'autant plus qu'elle compare la situation des travailleurs vietnamiens à celle des déportés en dénonçant les tortures subies. Elle appelle à la solidarité internationale entre les travailleurs français et vietnamiens pour lutter ensemble « *contre cette guerre injuste et criminelle* », en dénonce le coût exorbitant et demande de diminuer le poids des taxes de guerre qui pèsent sur les denrées de première nécessité. L'argument pragmatique selon lequel la guerre fait obstacle au relèvement des salaires et du niveau de vie parle aux ouvrières. Ce moment représente un tournant capital dans l'orientation du militantisme pacifiste au sein des usines d'armement, en particulier chez les femmes, car il initie une action solidaire mondiale, il valorise le progrès social.

En effet, à partir de 1953, s'affirme l'argument selon lequel le combat pour la paix permet de lutter contre le chômage entretenu par la politique de guerre. Cela pèse d'autant plus à la manufacture de Châtellerauld menacée par la fermeture : « *Contre les liquidateurs de notre industrie. Unité et action pour exiger des fabrications et une économie de paix. Seule solution pour empêcher la fermeture de la manufacture* », clame un tract communiste distribué à la porte de l'établissement le 19 octobre 1953. Des comités sont élus dans les ateliers et les bureaux afin de défendre à la fois l'emploi et la paix. En avril-mai 1954, s'ensuivent 11 révocations (dont un interné résistant) au motif de « *ne pas remplir les conditions exigées pour travailler dans les*

établissements de la Défense nationale ». Même si les femmes ne font pas partie des révoqués, leurs organisations apportent leur soutien, réclament leur réintégration immédiate, font signer des pétitions et participent au meeting qui rassemble plus de 700 ouvriers et ouvrières. Une délégation va à Paris manifester au ministère de la Défense et au Parlement, un mouvement d'ampleur car outre Châtellerauld, à Tulle et à Saint-Etienne, 72 ouvriers au total ont été révoqués dans les manufactures d'armes.

Mobilisation pour le respect des droits en Algérie (1954-1962)

À partir de 1954 et surtout de 1956, ce sont les mouvements pour la paix en Algérie qui motivent l'action ouvrière, et tout particulièrement les femmes. Ces dernières protestent avec les mères de soldats contre l'envoi de jeunes du contingent. Des ouvrières de la manufacture s'investissent dans des comités de soutien et une délégation participe à la journée nationale des comités pour la paix en Algérie le 5 février 1956 à Montreuil. Plusieurs arrêts de travail ont lieu à la manufacture, suscitant une surveillance accrue de la part de la direction qui fait appel à des gardes armés et à des renforts militaires dans le cadre de « *l'opération Mathieu* ». Ces mouvements sont suivis par plus de 70 % des ouvriers et ouvrières lorsqu'ils sont unitaires. Ils le sont moins par la suite lorsqu'ils sont plus politiques. Mais le 1^{er} février 1960, contre l'insurrection d'Alger qui s'oppose à l'autodétermination et au règlement pacifique du problème algérien, plus de 84 % du personnel manifeste. Tous les syndicats demandent « *le respect de la légalité républicaine et le châtiement des factieux, la défense du syndicalisme, des libertés démocratiques, des conquêtes sociales [afin de] barrer la route au fascisme* ».

Quelle spécificité de la mobilisation féminine ouvrière pour la paix ?

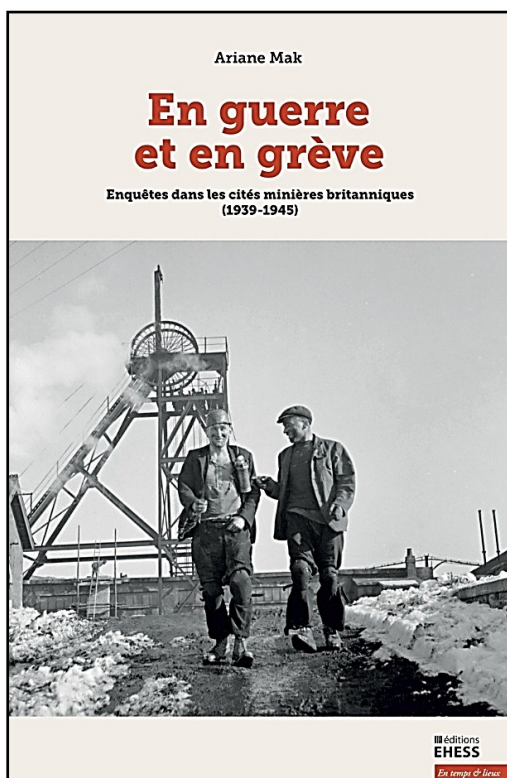
Les ouvrières agissent davantage à l'extérieur de la manufacture au sein de leurs propres organisations et des comités de paix. Citons l'une d'entre elles dans le cahier de la paix qu'elles font circuler en 1949 : « *Femmes de France, mères de famille, unissons-nous pour défendre notre bonheur : la paix* ». Elles sont en effet favorables à l'unité d'action, notamment aux côtés des comités de mères de soldats pendant la guerre d'Algérie.

Cependant, elles contribuent aux actions communes à l'ensemble des ouvriers : tracts, pétitions, débrayages. Si elles ne sont pas directement touchées par les révocations, elles apportent systématiquement leur soutien et donnent une dimension politique à leur engagement, surtout à partir de 1954.

Mais elles ne s'enferment pas dans une position politique pure et affirment aussi leurs préoccupations sociales. Investies dans les œuvres sociales au service des familles de fusillés et de déportés, elles sont sensibles aux conséquences sociales et économiques des guerres. Elles mesurent à quel point les fabrications de guerre génèrent chômage et fermeture, défendant au contraire le lien entre paix et progrès social non seulement à l'échelle locale, mais à l'échelle mondiale. Elles démontrent par exemple comment leur lutte pour la paix en Algérie se double d'une lutte pour un traitement égal des travailleurs algériens en France.

Octobre 2025

A lire à faire connaître



Pour réfléchir à la complexité de la guerre

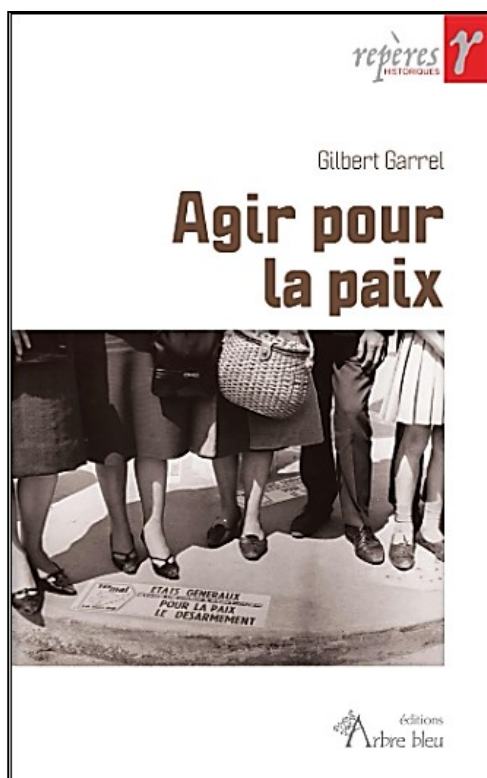
« Il n'y avait pas de grèves pendant la guerre ! » Ce livre défie l'idée, solidement ancrée dans les représentations de la Seconde Guerre mondiale, d'une suspension des conflits sociaux au nom de la nécessaire unité nationale. De 1939 à 1945, le Royaume-Uni connaît plus de 7 000 grèves, la plupart dans l'industrie charbonnière. Qu'est-ce qu'implique la grève en temps de guerre ?

Faut-il être solidaire de la nation ou plutôt de la classe ouvrière ? Une contradiction ?

L'ouvrage met en lumière l'articulation entre revendications salariales, rapports de genre, transmission familiale et fierté professionnelle. Le travail des enquêtrices et celui de l'historienne se font échos ici pour mieux éclairer un pan méconnu des luttes sociales du XX^e siècle.

Rédigé par Gilbert Garrel, l'ouvrage de la collection *Repères* ne se contente pas d'une recension presque exhaustive des combats pour la paix. Il pose clairement les questions complexes qui ont traversé le syndicalisme : née pacifiste, profondément divisée en 1914-1921, la CGT fait l'expérience de la résistance au nazisme. Sans patrie, les syndicalistes sont patriotes ! L'actualité exige un cruel retour sur ces questions.

Au-delà, bien que brève, l'introduction pose la question de la définition de la paix : non-guerre, équilibre des forces, fait de droit, consensus universel... ? Les nations sont-elles nécessairement guerrières ?



La paix est l'un des plus anciens thèmes de réflexion de l'humanité. Mais ce que l'on appelle aujourd'hui « *la paix* » est né d'une réaction à la déchirure du monde chrétien au XVI^{ème} siècle, et les principes de droit en ont été définis en pratique par les traités dits de Westphalie, qui achevèrent la « *guerre de Trente Ans* » : primauté sur les loyautés issues du féodalisme de la souveraineté des états, garantie des traités... Dès lors fleurirent des projets de paix perpétuelle, sous la plume de Sully au XVI^e, de l'Abbé de Saint Pierre au XVIII^e siècle.

Il n'est sans doute pas inutile de se pencher aujourd'hui sur cette histoire de la paix par le droit, si souvent, comme on sait, éloigné du fait.

Google met en ligne quelques-uns de ces textes en version d'origine.

Appel à souscription



CAHIERS
D'HISTOIRE
SOCIALE

LES ETABLISSEMENTS
MILITAIRES
DE BOURGES
*Une grande et belle
histoire humaine !*



VOLUME II de 1968 à nos jours

2^{ème} Semestre 2025

Comment savoir
où l'on va
si on ne sait pas
d'où l'on vient !

Le second volume « une grande et belle histoire humaine », celle des Etablissements Militaires de Bourges va sortir d'impression en octobre. Il couvre la période 1968 à nos jours.

Mai 68 est précédé de multiples secousses conflictuelles. Il va constituer la première déflagration sociale de la Vème République. Nos Etablissements Militaires y prennent part, conduisant le pouvoir gaulliste à concéder de larges conquêtes sociales. Ceux-ci ne tardent pas à devenir la cible du patronat ses commis politiques.

La réaction des personnels s'affirme lors des deux conflits nationaux de 1978 et 1979 contre la politique du gouvernement de R. Barre s'attaquant aux décrets salariaux des Travailleurs de l'Etat.

L'assaut est partiellement repoussé. Mais ce 1er coup de boutoir contre les arsenaux sonne ce que nous appelons « les cinquante désastreuses » avec par la suite les attaques contre les statuts des salariés et la mise en place de restructurations qui entraînent suppressions d'emplois, fermetures d'établissements.

Il faut attendre 1981 avec un gouvernement d'union de la gauche pour voir cette grande conquête sociale des décrets salariaux de 1951/67 rétablie, des droits syndicaux améliorés, et la réduction du temps de travail à 39 heures.

La fabrication du nouveau fusil de l'armée française (FAMAS) est actée. Un nouveau char français est adopté, tout comme l'avion de combat. Victoires acquises avec des pétitions de masse !

La soumission à l'Europe va voir l'émergence de projets de coopérations industrielles dans le domaine des fabrications militaires de nature à affecter durement les fondements mêmes des établissements étatiques de la Défense.

L'espoir né en Mai 1981 est de courte durée. P. Mauroy 1er Ministre. Le coup de grâce intervient le 8 Décembre 1989, le ministre de la Défense, J-P. Chevènement fait adopter par le parlement, la création de GIAT-Industries, soit le début de la privatisation. Bourges n'est pas épargné avec les fermetures de l'hôpital militaire Baudens et du MCRO.

L'EFAB devient GIAT Industries centre de Bourges, puis NEXTER, puis KNDS. L'ESAM devient les EMB. L'ETBS est renommé DGA-TT (Direction Générale de l'Armement des Techniques Terrestres).

La résistance se met rapidement en place avec des actions massives initiées par une CGT à la pointe du combat.

C'est le début d'une grande offensive contre nos arsenaux, contre les salariés. Ils vont être sous le feu continu de plans de destructions de leurs emplois et droits statutaires pour aboutir à ce qui est aujourd'hui KNDS.

Bourges mène la bataille. La ville gronde au rythme des manifestations quasi quotidiennes, avec le soutien de la municipalité de gauche et de son maire, le député communiste Jacques Rimbault.

Si KNDS existent encore aujourd'hui à Bourges, les luttes des salariés avec la CGT n'y sont pas étrangères.

Il est rendu hommage à toutes celles et tous ceux aujourd'hui disparus qui ont façonné, de par leurs engagements syndicaux et politiques, le syndicalisme de classe dont les salariés ont plus que jamais besoin.

✂

Les Etablissements Militaires de Bourges, une grande et belle histoire humaine !
Souscription pour le Livre II de 1968 à nos jours, à 10 € (prix hors souscription 13 €)

Nom et prénom du souscripteur :

Adresse complète

N° de Tél. : Adresse courriel :

Nombre d'exemplaires commandés à la souscription :

Prix total à régler au nom de l'IHS CGT Centre : 10 € x ...nb exemplaires =€

Il est encore possible d'acquérir le 1^{er} volume dans la limite des stocks disponibles

Mode de paiement : numéraire ou chèque à l'ordre de l'IHS CGT Centre

Bulletin et chèque à retourner à : IHS-CGT18, 8 place Malus 18000 - BOURGES

Date

Signature

L'œil dans le rétro...

L'IFHS-TE est engagé dans un projet d'écriture d'une histoire des syndicats des arsenaux de la Marine. Hier & Demain publie dans la rubrique « L'œil dans le rétro » les premiers résultats de ce travail.

Résumé des épisodes précédents :

De Toulon au sud-est à la pointe nord-ouest de Cherbourg, les arsenaux maritimes se dotent entre 1899 et 1901 d'organisations portant toutes le même nom : « *Syndicat des travailleurs réunis de la Marine* ». La Fédération qui ne tarde pas à les regrouper coordonne des activités très variées, voire contradictoires, puisqu'elles vont de réclamations auprès des autorités militaires à la propagande pour la grève générale, en passant par la construction de coopératives de consommation conçues comme une alternative tant au petit commerce qu'à l'affrontement social...

Cherbourg et la Fédération Nationale des Travailleurs Réunis de la Marine de l'État : je t'aime, moi non plus ? (2/2)

Une lune de miel avec la République radicale...

Les votes de principe en faveur de la grève générale ne doivent pas masquer l'approche tout à fait prudente des pouvoirs publics par la Fédération. Les Cherbourgeois en sont probablement les poissons pilotes. Ainsi, au deuxième congrès de la FNTRME (25-30 juin 1901), c'est par le député de Cherbourg Le Moigne qu'une délégation est reçue. Les militants normands ont gardé le contact avec lui tout au long de leur séjour à Paris¹.

La nomination de Camille Pelletan au ministère de la Marine le 7 juin 1902 conforte cette « *stratégie de l'antichambre* ». Le ministre demande rapidement aux préfets maritimes de discuter officiellement avec les représentants des syndicats, accordant *de facto* à ceux-ci la reconnaissance qu'ils cherchaient jusque-là en

vain. Les officiers reprocheront à Pelletan longtemps encore après son départ du 2 rue Royale d'avoir désorganisé leur arme², notamment en privilégiant les petites unités, torpilleurs et sous-marins dédiés à une surveillance des côtes rapides, aux lourds cuirassés utiles, entre autres, pour soutenir l'expansion coloniale jusqu'en Indochine. Ils lui imputent également la déliquescence de la discipline de « *leurs* » ouvriers. La Marine de guerre continue en effet de se faire appeler la « *Royale* », comme si 1789 et 1793 n'étaient pas passés par là, et de considérer les travailleurs de l'Etat comme sa domesticité. Pelletan, farouche républicain, entend faire cesser les résistances cléricales et aristocratiques de ses subordonnés. Sa main tendue aux syndicats de la Marine est un geste calculé. Avec les dirigeants du STRM cherbourgeois, il existe non seulement cette convergence d'intérêt, mais

¹Archives Nationales (AN), F 7 / 12522, chemise « Congrès des ouvriers des arsenaux et travailleurs de la Marine de l'Etat ».

²Voir Judith Stone, « Une "tempête sévissant sur la Marine" ? Le ministère Pelletan », in *La mer au temps des Pelletan*, Paul Baquiast et Georges Touroude (dir.), 1999, Meudon-la-Forêt.

aussi une convergence de vues politiques. À la même époque, Mars et ses lieutenants s'impliquent activement dans les campagnes électorales du champion local de l'union des gauches, le socialiste indépendant Albert Mahieu : législative 1902 (perdue), municipale 1903 (gagnée), législative 1906 (gagnée).

En septembre 1902, le préfet maritime de Brest décrète deux jours mensuels de chômage dans son arsenal jusqu'à nouvel ordre. Le STRM de Brest menace de recourir à la grève. Pelletan intervient pour faire rapporter la mesure. Peu après, il instaure à l'essai à Brest la journée de huit heures. La généralisation de la mesure, annoncée le 16 janvier 1903, lui vaut une popularité immédiate. Son nom « *est acclamé partout, mais dans leur joie débordante les intéressés terminent tous leurs meetings par le chant de « L'Internationale »*, note, un brin sarcastique, le policier auteur du rapport³.

Les huit heures, un moyen de rationaliser la production dans les arsenaux

Critiquée avec la plus grande virulence jusque dans les rangs de la majorité gouvernementale à l'Assemblée nationale, la politique suivie par Pelletan vise pourtant d'abord une meilleure efficacité industrielle. En raccourcissant la journée, le ministre engage un mouvement d'intensification du travail⁴. À Cherbourg, avant la journée de huit heures, le temps de travail suit la course du soleil, faute d'un éclairage électrique correct. Il s'allonge donc pour atteindre dix heures entre le 1^{er} avril et le 30

septembre. Si on ajoute l'heure de repos quotidienne, l'amplitude horaire atteint onze heures⁵. Lors de ces longues journées d'été, les ouvriers ralentissent volontairement le travail et économisent leur peine. Cette pratique s'estompe avec le passage aux huit heures. Pendant plusieurs semaines, une minorité du personnel compense même par un surcroît d'ardeur cette diminution de l'horaire⁶. Dans des souvenirs livrés à la presse locale plus de 50 ans après, Mars souligne le rôle des militants du syndicat dans ce coup de collier : « *Nous nous engageâmes et fîmes tous les efforts nécessaires pour activer la production* »⁷. Les procès-verbaux de réunion du STRM cherbourgeois et les discours de ses dirigeants attestent de leur crainte de voir la journée de huit heures abolie si celle-ci devait faiblir.

En outre, les arsenaux connaissent de longues périodes d'activité au ralenti. Mieux vaut raccourcir ces temps morts plutôt que les rémunérer. Lorsque la charge de travail s'accroît, il est toujours possible de recourir aux heures supplémentaires ou aux ouvriers temporaires. Enfin, les directions mènent la chasse aux temps de pause. À Cherbourg, on pose des lavabos supplémentaires afin de supprimer des déplacements dans et hors des ateliers justifiés jusque-là par le puisage de l'eau. Des boîtes à marron supplémentaires sont installées plus près des postes de travail – selon un cadre, certains ouvriers parcourent la distance entre les deux « *avec une lenteur préméditée* »⁸. Mais encore, la direction .../...

³AN, F 7 / 13 637, chemise « La Fédération Nationale des Travailleurs de la Marine de l'État ».

⁴Marlène Née, *Arsenal et activités associées : les industries militaires à Cherbourg 1900-1939*, thèse de doctorat, Caen, 2008, p. 148-151.

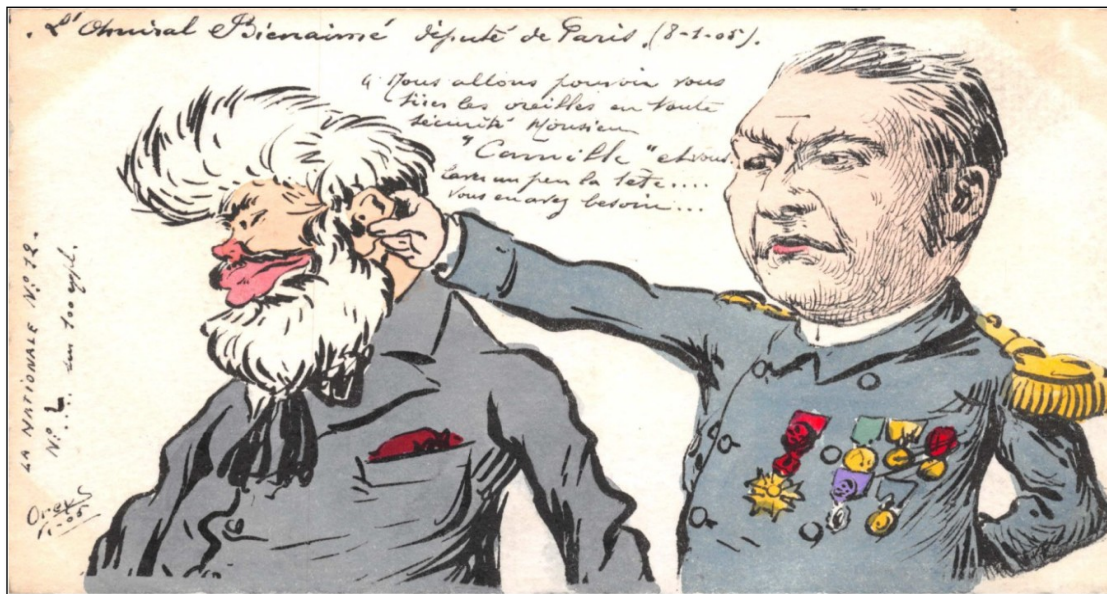
⁵En moyenne annuelle, les ouvriers travaillent effectivement chaque jour 9 heures et 35 minutes auxquelles s'ajoutent 50 minutes de repos. Ils passent 10 heures et 25 minutes dans l'arsenal.

⁶Marlène Née, *Arsenal et activités associées...*, op. cit., p. 150.

⁷Hippolyte Mars, « Ministres, préfets et syndicats », *La Presse de la Manche*, mardi 13 avril 1954.

⁸Service Historique de la Défense de Cherbourg, 2 A5 liasse 22-1, circulaire du directeur des Constructions Navales Korn, 6 mars 1900.

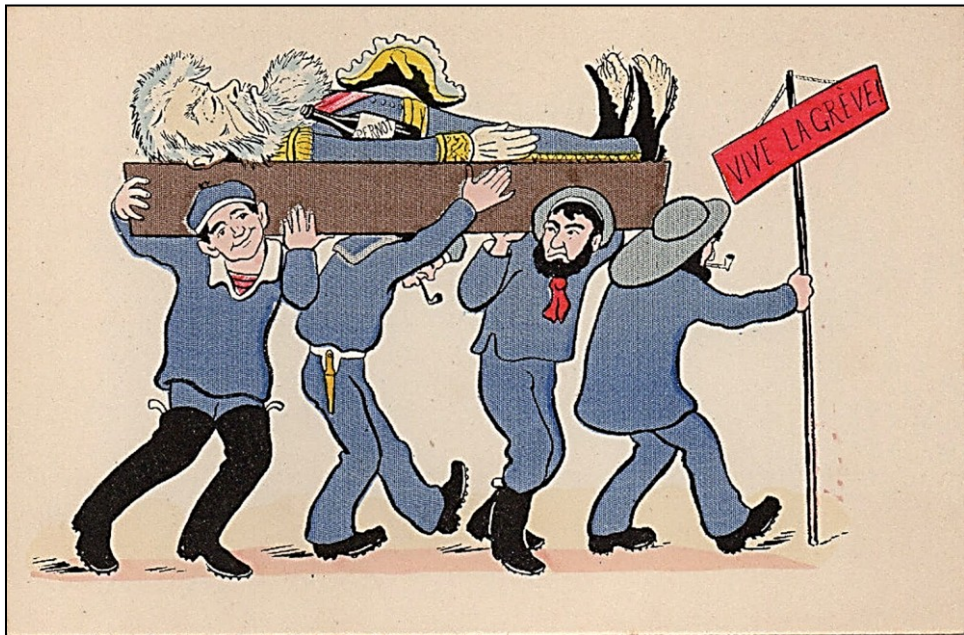
Camille Pelletan, un radical entre les forces sociales



Caricature montrant l'Amiral Amédée Bienaimé, préfet maritime de Toulon entre août 1902 et avril 1904, corrigeant après son élection en janvier 1905 le ministre de la Marine Pelletan débarqué du ministère à la suite du changement de majorité...

... et Pelletan victime de la pression gréviste

(source :
www.
Marcophilie
navale, le
courrier des
marins DR)



.../...réintroduit l'ouverture différée de la boîte à marrons, quatre à cinq minutes après la fin de la cloche. Elle veut obliger les ouvriers à travailler jusqu'au bout et à se préparer – rangement de l'atelier, toilette succincte des mains – à la sortie le moins possible sur le temps de travail, au lieu de se « grouper d'avance dans certaines régions de l'arsenal d'où ils se précipitent sur les casiers » à marrons « au premier son de cloche ». Aussi, si la journée de huit heures est une incontestable avancée pour les ouvriers, elle ne contrevient pas nécessairement, en tout cas pas complètement, à l'intérêt de l'Etat-patron. Du reste, le passage aux huit heures n'empêche pas le ministère de projeter de nouveaux licenciements dès le mois de mars suivant.

En attendant, il vaut à Camille Pelletan l'estime des travailleurs cherbourgeois. Le 23 août 1903, le ministre vient à Cherbourg pour le lancement du cuirassé *Jules Ferry*. De la gare, « un bon millier d'ouvriers, églantines à la boutonnière et accompagnés de leurs femmes » l'accompagnent à son hôtel, drapeau rouge en tête. « La fanfare du syndicat de l'arsenal (...) alterne les marches militaires et l'Internationale ; derrière la voiture ministérielle vient un second landau où ont pris place Albert Mahieu et Hippolyte Mars (...). Le bon monsieur Pelletan sourit, se lève de temps à autre, et tire des coups de chapeau à la foule qui l'acclame »⁹.

Revendiquer « à la cherbourgeoise » ...

Cultiver de bonnes relations avec le ministre n'empêche pas les leaders cherbourgeois de

poursuivre l'action revendicative. Elle les amène en revanche à affirmer un style « calme » – ce qualificatif devient un poncif des rapports de police sur les conflits du travail à Cherbourg avant 1914. Leur première protestation collective, au printemps 1903, vise à obtenir la possibilité de rentrer chez soi pendant la pause méridienne. Hippolyte Mars se remémore la suite¹⁰ : « le droit d'aller déjeuner à la maison (...) nous paraissait tout simple. Pas du tout ! Nous rencontrâmes une forte opposition de l'administration locale. J'essayai d'entraîner les ouvriers à sortir avec ou sans permission. Mon essai eut peu de succès. Je continuai donc à sortir seul ». Ce qui remonte aux oreilles du préfet maritime, « l'amiral Touchard, excellent marin, mais mauvais psychologue en ce qui concerne l'âme ouvrière. Il commit l'erreur de venir nous morigéner à l'atelier de la petite chaudronnerie où j'étais. Il parla d'apéritif, de cigares, etc. Nous avions des salaires se prêtant mal à ce luxe (...). Je voyais mes camarades fort montés. Je répondis donc pour éviter des incidents déplorables : « Amiral, dis-je, respectueux de la discipline et considérant malgré tout qu'ici vous êtes notre grand chef, nous ne pouvons vous répondre. Mais ce soir, après le travail, nous réunirons tout le personnel (...) et répondrons à ce que vous nous avez dit en hommes libres ». Ce qui fut fait ». Mars trouve le moyen d'affirmer sa dignité et celle de ses camarades sans faire perdre la face à son interlocuteur. Le syndicat est alors au faîte de sa puissance. « Nos 3 000 hommes défilèrent avant la réunion dans la rue Emmanuel Liais, où se trouve la préfecture maritime que gardaient des piquets de marins en armes ».

⁹Jean Quellien, « Un milieu ouvrier réformiste : syndicalisme et réformisme à Cherbourg à la "Belle Époque" », *Le Mouvement social*, n°127, avril-juin 1984, Paris, p. 75.

¹⁰Hippolyte Mars, « Ministres, préfets et syndicats », *op.cit.*

Les ouvriers « suivirent mes recommandations, sans un mot, sans un cri. C'était véritablement impressionnant. Nous fîmes deux réunions. La salle de l'Alma était trop petite, j'en fis une dans la rue. Nous repartîmes défilier rue des bastions toujours dans le même silence. Pas le moindre désordre, pas la moindre discorde ». La démonstration assoit l'autorité du syndicat. Lors de sa venue à Cherbourg le 23 août 1903, Pelletan annonce à Mars qu'il accorde la permission de sortie le midi... dans tous les arsenaux. Et le préfet maritime le salue d'un très courtois « *Bonjour, monsieur* » ...

... ou « à la brestoise », il faut choisir !

À la même époque, la plupart des autres ports militaires deviennent le théâtre de manifestations d'insubordination. À Brest, les anarchistes donnent de la voix et on entonne fréquemment des chants contestataires dans

les rues. Un groupe de militants libertaires autour de Jules Le Gall et Victor Pengam fonde la « *Jeunesse syndicaliste* ». Ils influencent le STRM brestois d'autant plus qu'en face les préfets maritimes successifs se montrent vindicatifs – de peur que la discipline de la base militaire, plus importante qu'à Cherbourg ou Lorient s'en ressente ? En juillet 1902, 300 ouvriers en régie sont ainsi licenciés. Leur crime ? Avoir réclamé d'être payés le 14 juillet férié comme leurs camarades Marine... En 1902 et 1903, plusieurs émeutes opposent des groupes d'ouvriers, dont parfois ceux de l'arsenal, à la troupe¹¹.

À Toulon, des surveillants sont l'objet de « *chamades* » ou « *charivaris* ». Les participants, qui peuvent être 500, font honte à leur victime de son comportement dans l'arsenal par un bruit assourdissant. Des centaines de sifflets sont fabriqués dans



¹¹Jean-Yves Guengant, *Nous referons la grève générale. Jules Le Gall, les anarchistes et l'anarcho-syndicalisme à Brest et en Bretagne*, éd. Goater / Mémoires immédiates, février 2019, 249 pages, pp. 19-22.

Ci-dessus : Victor Pengam et sa notice au Carnet B, le répertoire des militants à arrêter en cas de mobilisation (Dictionnaire international des militants anarchistes).

l'arsenal même, clandestinement. Un surveillant aurait sombré dans la folie après avoir été ainsi harcelé à son domicile même. La chamade se déroule en effet en principe sur le trajet entre la maison et le travail. Mais les ouvriers s'enhardissent au point d'en faire dans l'enceinte militaire.

À Lorient, les ouvriers de l'arsenal sont nombreux à participer aux « grèves révolutionnaires » de 1903 aux Forges d'Hennebont voisines, marquées par l'attaque du tribunal et de la prison où étaient détenus des manifestants. La « *Jeunesse syndicaliste Lorientaise* » est constituée en 1904 sur le modèle du groupe brestois.

À Rochefort, le secrétaire du syndicat ayant détourné des fonds afin de financer sa campagne législative, il est exclu en 1902 avec deux membres du bureau, socialistes modérés. Cette sanction n'empêche pas une légère hémorragie d'adhérents. Une minorité radicale s'exprime par des affiches que les autorités jugent injurieuses. La direction du syndicat, qui change souvent de mains, oscille entre volonté d'exclure du STRM les auteurs de trouble – sans y parvenir – et défense de la liberté d'expression. Fin 1904, Pelletan ordonne la rupture des relations avec le syndicat rochefortais.

Enfin, le premier conflit sérieux a lieu à Toulon contre la diminution des salaires des ouvriers participant aux essais en mer. L'agitation débouche sur le boycott des essais parce que Pelletan s'est contenté de promettre de rapporter sa mesure sans le faire encore. Ce dernier punit les grévistes et les remplace par des marins. Mais alors ce sont les chauffeurs des chantiers navals de La Seyne qui menacent à leur tour de quitter le bord, tandis que le

syndicat de l'arsenal riposte par un ultimatum : suppression des sanctions et retour au tarif précédent sous quatre jours, ou bien grève générale. « *Avant l'expiration du délai le 1^{er} juillet, le ministre capitule sur tous les points* »¹². L'affrontement est d'autant plus déconcertant pour le ministre que six mois plus tôt le syndicat toulonnais lui avait fait la même réception enthousiaste que celui de Cherbourg.

1905 :

les Cherbourgeois remportent le match

En 1904 et 1905, le projet de grève générale des ouvriers des arsenaux revient en discussion. Le congrès de la FNTRME, puis à l'automne 1905 un conflit à l'arsenal de Lorient, manquent de la déclencher. En novembre 1905, le militant libertaire et membre du STRM brestois Victor Pengam est mis à pied pour avoir parlé dans une réunion antimilitariste. Mais dans le contexte de la révolution russe de 1905 et de la mutinerie du cuirassé Potemkine, les autorités militaires veulent étouffer dans l'œuf toute propagande incitant à la désertion. Elles s'opposent en outre également à la participation d'ouvriers socialistes à un congrès nettement moins radical. Aussi, lorsque 5 autres militants du STRM brestois, dont son secrétaire, sont à leur tour mis à pied pour un mois, celui-ci obtient de la FNTRME qu'elle déclare la grève dans tous les arsenaux le 14 novembre pour la levée des sanctions et la liberté d'opinion des ouvriers des arsenaux¹³. Les résultats sont disparates et plutôt inattendus, comme le montrent les chiffres du tableau page suivante.

D'autres sources indiquent des chiffres de participation plus élevés pour l'arsenal de Brest, mais jamais supérieurs à 25 % de

¹²AN, F 7 / 13637, rapport anonyme de 1911.

¹³Jean-Yves Guengant, *Nous referons la grève générale*, op. cit., pp. 47-50.

Participation à la grève des arsenaux du 14 au 16 novembre 1905.

Port	Toulon	Brest	Lorient	Cherbourg	Rochefort	Indret	Guérigny
Effectif total	6 500	5 500	1 500	4 000	2 700	1 200	785
Nombre de grévistes	6 100	675	4 600	300	2 000	295	395
Pourcentage de grévistes	93,85 %	12,27 %	32,61 %	7,50 %	74,07 %	24,58 %	50,32 %

Source : AN, F 7 / 13637, rapport anonyme de 1907.

l'effectif¹⁴. À Cherbourg, note Jean Quellien, « moins de 48 heures plus tard, les grévistes décidèrent de réintégrer leurs ateliers, avant même que ne leur parvienne le télégramme de la Fédération des arsenaux demandant la reprise du travail »¹⁵. Pour une raison bien simple : les délégués de Cherbourg venus prendre part à la rencontre entre la Fédération et le ministre de la Marine Gaston Thomson le 16 novembre sont résolus à faire cesser le mouvement. Lorsque Thomson annonce qu'il pose comme préalable à toute discussion la fin de la grève, ils prennent l'initiative d'appeler à la reprise, mettent les autres délégués devant le fait accompli et leur proposent un congrès pour faire le point sur les revendications à présenter en audience¹⁶. Celui-ci se tient à Paris quatre jours plus tard. Lors du bilan de la grève, les délégués de Cherbourg, Mars et Lelong, sont interpellés vigoureusement, croit savoir la police¹⁷. *L'Humanité* affirme le lendemain : « nous croyons savoir que des explications tout à fait cordiales ont été échangées entre les délégués des différents ports, et qu'en particulier, les déclarations de Cherbourg ont été accueillies avec une grande satisfaction par

tous »¹⁸.

Annnonce de façade pour éviter d'étaler au grand jour la discorde ou bien réalité ? Toujours est-il que la délégation revoit Thomson comme on va à Canossa, proposant d'apporter « la réparation que nécessitent les injures, si elles ont été proférées, à l'égard des autorités maritimes ». Deux Cherbourgeois accusés d'outrages envers l'armée en octobre précédent avaient été réintégrés à la demande du ministre « en raison de l'excellent état d'esprit qui anime le personnel ouvrier du port de Cherbourg » – preuve supplémentaire que la Marine fait la différence entre Cherbourg et les autres arsenaux, et appuie les modérés. Peut-être la clémence dont ils ont bénéficié a convaincu la Fédération. En tout cas, à l'issue de la démarche, Pengam est réintégré. Il s'avère par la suite que le dossier constitué contre lui pour provocation de militaires à la désobéissance est totalement creux : le tribunal l'acquitte en janvier 1906. Les Cherbourgeois liquident néanmoins cet épisode en renforçant leurs positions dans la FNTRME.

À suivre...

¹⁴Jean-Yves Guengant, *Nous referons la grève générale*, op. cit., p. 51.

¹⁵« Un milieu ouvrier réformiste... », op. cit. p. 73-74.

¹⁶AN, F 7 / 13637, rapport anonyme de 1907, op. cit.

¹⁷AN, F 7 / 13637, rapport anonyme de 1907, op. cit.

¹⁸AN, F 7 / 13638, article « Après la grève. Le Congrès des ouvriers des arsenaux », 21 novembre 1905.

Pour avancer vers l'ouvrage annoncé :

Notre camarade Roland Guilcher s'est interrogé, à la lecture du projet d'article ci-dessus, sur les recoupements possibles entre les situations et les sources de Cherbourg et de Brest. C'est une démarche évidemment indispensable, et à laquelle il serait bien que participent nos lecteurs et adhérents de l'IFHS. Quelques réflexions précieuses, à titre d'exemple à suivre :

Je n'avais pas de souvenirs de situations aussi tranchées entre Cherbourg et Brest en termes de façon de procéder. Sur les écrits, je trouve quand même un courant modéré sur Brest incarné par Vibert et Demeule qui s'apparente au courant cherbourgeois. L'auteur JY Guengant doit s'appuyer plus sur le courant anarchiste que sur l'autre. Mais il est vrai que les arsenaux de Brest, Lorient et Indret faisaient figure d'un autre courant que celui de Cherbourg dans la FNTRME en 1907.

Roland

Histoire et souvenir

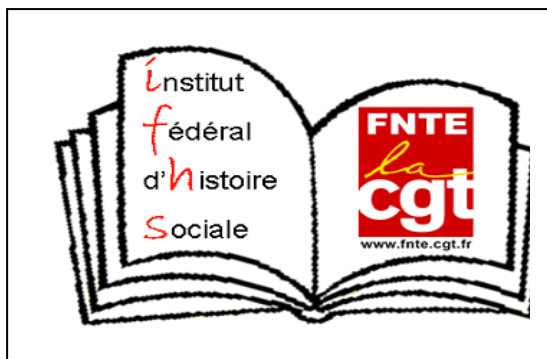
Un Camarade nous a quittés.

Stéphane Créach

Il a été de ceux qui structurent la CGT, successivement secrétaire général à l'arsenal de Brest, responsable actif tant au plan fédéral que départemental et régional. Délégué central à DCNS lors de la privatisation, il détenait une part importante de l'histoire des travailleurs de l'Etat.



**INSTITUT FÉDÉRAL
D'HISTOIRE SOCIALE TRAVAILLEURS DE L'ETAT**



BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Individuel

NOM :PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour recevoir les informations) :

Montant minimum de ma cotisation : 15 €

Montant libre de ma cotisation :€. Indiquez le montant de votre cotisation supérieur à 15 €

Règlement par virement règlement par chèque

Vous avez la possibilité de régler votre adhésion soit directement par virements (bien signaler le nom de la personne dans l'intitulé) ou par chèques à l'ordre de : **IFHS-TE-CGT**

Adresse courrier :

IFHS-FNTE
(Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT)
263 rue de Paris – Case 541 –
93515 MONTREUIL CEDEX)

Adresse mail : ifhs-te-cgt@fnte.fr



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
IFHS-TE-CGT

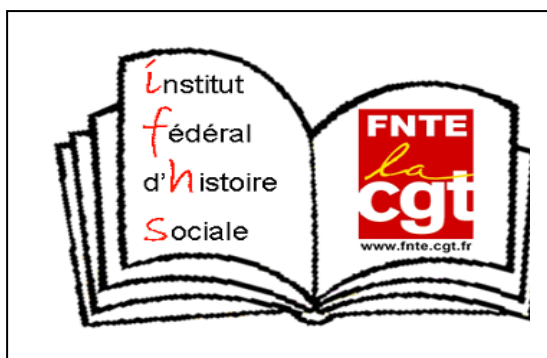
Domiciliation
SG NEUILLY-S-SEINE (03908)
122 AV. CH. DE GAULLE
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03908	00037260011	65

IBAN : **FR76 3000 3039 0800 0372 6001 165**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

INSTITUT FÉDÉRAL D'HISTOIRE SOCIALE TRAVAILLEURS DE L'ETAT



BULLETIN D'ADHÉSION 2025 Syndicats et Associations

L'Organisation:..... Adhère à l'IFHS-TE-CGT

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour recevoir les informations) :

Montant minimum de la cotisation : 30 €

Montant libre de la cotisation :€. Indiquez le montant de votre cotisation supérieur à 30 €

Règlement par virement règlement par chèque

Vous avez la possibilité de régler votre adhésion soit directement par virement (bien signaler le nom du syndicat ou de l'association dans l'intitulé) ou par chèques à l'ordre de :

IFHS-TE-CGT

Adresse courrier :

IFHS-FNTE
(Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT)
263 rue de Paris – Case 541 –
93515 MONTREUIL CEDEX)

Adresse mail : ifhs-te-cgt@fnte.fr



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
IFHS-TE-CGT

Domiciliation
SG NEUILLY-S-SEINE (03908)
122 AV CH. DE GAULLE
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03908	00037260011	65

IBAN : **FR76 3000 3039 0800 0372 6001 165**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**